C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 008 /D/CIMA/CRCA/PDT/2019
PORTANT LEVEE DE LA SURVEILLANCE PERMANENTE DE LA SOCIETE CHANAS ASSURANCES - BP 109 DOUALA (REPUBLIQUE DU CAMEROUN)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 96ème session ordinaire du 22 au 27 juillet 2019 à Douala (République du Cameroun),

Vu l'article 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

VU le code des assurances, notamment en ses articles 311, 312, 321-1, 335 et 337 ;

Considérant la correspondance n°00497/L/CIMA/CRCA/PDT/2012 du 14 décembre 2012 de la CRCA portant mise sous surveillance permanente de la société CHANAS Assurances du Cameroun ;

Considérant la correspondance n°00232/CIMA/CRCA/PDT/2015 du 25 juillet 2015 de la CRCA prenant acte du rétablissement de la situation financière de la société sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ;

Considérant : les conclusions définitives du contrôle sur place effectué du 16 au 20 juillet 2018 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017, en particulier sur les aspects liés à la gouvernance de la société, et objet de la correspondance n...395/CIMA/CRCA/PDT/2019 du 27 juillet 2019 de la CRCA ;

Après examen de la requête introduite par la société CHANAS Assurances du Cameroun par correspondance datée du 12 juin 2019 relative à la levée de la mesure de mise sous surveillance permanent ;

DECIDE :

Article 1er : Est levée la mise sous surveillance permanente de la société CHANAS Assurances du Cameroun.

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République du Cameroun.

Fait à Douala, le 27 JUIL. 2019

Pour la Commission
Le Président

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A

Gnagne BEDI